



DE
L'ABBAYE

Tél. 021 841 16 33
Fax 021 841 19 72
municipalite@labbaye.ch

Conseil communal

1344 L'Abbaye

Réf.

Préavis n° 5 / 2009 - Crédit pour la modification du PPA Le Prédicant

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Votre Municipalité, après un sondage concluant, s'est engagée à étudier la construction d'un immeuble qui puisse répondre aux attentes de la population. Divers éléments ont été pris en compte qui concordent avec les objectifs que le canton met en place. Nous pouvons les énumérer comme suit:

- 1.- Augmenter l'offre de logements protégés et des soins à domicile d'ici 2012. Il est important que nous nous préparions à l'accélération du vieillissement de la population et mettions sur pied une vraie politique gériatrique.
- 2.- Améliorer la qualité de vie de nos aînés: vivre le mieux possible les dernières années de vie dans un cadre convivial et sécurisé, en évitant l'isolement social.
- 3.- Retarder au maximum l'entrée d'une personne âgée en EMS en lui offrant la possibilité de rester chez elle dans un appartement protégé, sans barrière architecturale et avec une sécurité médicale (CMS).
- 4.- Eviter que des personnes à mobilité réduite se trouvent dans l'obligation de quitter la Vallée de Joux parce qu'elles ne trouvent pas de logements adaptés à leur handicap physique.
- 5.- Il est aussi important que les âges soient mélangés; des appartements seront réservés à des familles avec enfants, afin que les résidents ne se sentent pas cloîtrés tous au même endroit, mais à l'intérieur d'un lieu de vie actif et agréable au centre d'un village plaisant et accueillant comme L'Abbaye.
- 6.- Compléter le tissu bâti du village en parachevant ce quartier quelque peu désolé depuis la construction des abris protection civile et poste de commandement pour la Vallée de Joux en 1981.

Dans sa proposition, la Municipalité rappelle que le besoin d'une infrastructure, telle le centre de congrès prévu en son temps, n'est plus. Par contre, la demande en logements est soutenue et une adaptation de ce Plan partiel d'affectation est ressentie comme indispensable au développement et à l'achèvement du site.

Le Plan directeur communal qui vient d'être avalisé en tient compte. Ce préavis intervient avant le PGA. L'alternative à ce PPA serait d'inclure cette affectation au PGA (Plan général d'affectation), mais les délais y relatifs seraient incompatibles avec nos besoins à court terme.

Dans un premier temps, nous avons contacté la coopérative Cité-Derrière qui a élaboré une étude de faisabilité en janvier 2009. Celle-ci présente le programme établi en vue de réaliser des logements protégés et/ou subventionnés dans le secteur.

La Municipalité a ensuite rencontré le Service du développement territorial afin de présenter son souhait de réaliser des logements. Dès lors, le SDT a préconisé la piste de la modification du PPA Le Prédicant en vigueur plutôt que d'attendre la mise en vigueur du Plan général d'affectation.

L'étude de faisabilité réalisée par la coopérative Cité-Derrière présente toutefois une implantation des constructions et un système d'accès qui nécessitent une vision globale de l'aménagement sur le reste du secteur concerné par le PPA, à savoir les garages de la voirie et du Service du feu et éventuellement un local de chaufferie à plaquettes.

C'est dans ce but que la Municipalité a sollicité deux bureaux d'études pour l'établissement d'une offre budgétaire, accompagnée d'un calendrier des opérations.

Il est souligné que l'étude de faisabilité réalisée par la coopérative Cité-Derrière sera préalablement soumise au Service de la santé publique (SSP), au Service de l'économie du logement et du tourisme (SELT) et au Service du développement territorial pour accord préliminaire.

C'est sur la base de l'étude de faisabilité précitée et de l'accord préliminaire des services concernés de l'Etat de Vaud que la modification du *PPA Le Prédicant* sera entreprise.

Dès lors, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de L'Abbaye

- ♦ Vu le préavis 5 / 2009 du 12 mai 2009,
- ♦ Ouï le rapport de la commission d'étude,
- ♦ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

autorise

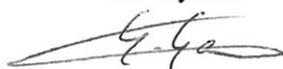
1. La Municipalité à mandater un bureau d'étude pour modifier le PPA Le Prédicant à L'Abbaye pour un montant de **fr 45'000.--** (quarante cinq mille francs).
2. La Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante.
3. D'inscrire ce montant dans un compte d'investissement, dont les modalités d'amortissement seront définies ultérieurement (suite du projet et prochain préavis).

La Municipalité est à la disposition de la commission pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Gabriel GAY



Le Secrétaire



Jacky REYMOND

Municipaux responsables: M. Gabriel Gay, syndic et Mme Janine Berney, municipale.

Commission: à nommer